

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 64 (1976)

**Heft:** 2

**Artikel:** La femme et la décision : une priorité de politique sociale

**Autor:** Weid, Bernadette von der

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-274416>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Bibliothèque Publique  
et Universitaire de  
1205 GENEVE  
Envoi non distribuables  
à retourner à  
9, rue du Vélodrome  
1205 Genève  
J.A. 1260 Nyon  
Février 1976 - N° 2

# femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR EMILIE GOURD

## La femme et la décision : une priorité de politique sociale



On reconnaît de dos : Mme Lise Girardin, Mme H. Sipilä, secrétaire générale de l'Année internationale de la Femme, et, à l'extrême droite, M. A. Chavanne, président du Conseil d'Etat. (Photo BIT)

DU 17 AU 19 NOVEMBRE 1975, L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES SOCIALES DE GENÈVE, QUI DÉPEND LUI-MÊME DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, A ÉTÉ LE CADRE D'UN COLLOQUE DE RECHERCHE SUR CE THÈME À LA FOIS

nouveau et vieux comme l'humanité elle-même : la femme et le pouvoir de décision.

À la séance d'ouverture déjà, une certaine tension de l'intérêt prouve que l'on n'entendrait pas de paroles creuses, et que les spécialistes venus de toutes les parties du monde allaient débattre pertinemment des facteurs qui empêchent une participation équitable de la femme à la prise de décision, notamment dans les domaines politique et économique.

À cette séance d'ouverture, donc, présidée par S.E. Mme Mokhtar Ould Daddah, épouse du président de la République de Mauritanie, les premiers exposés plurent par leur densité, ceux de M. Francis Blanchard, directeur général de l'OIT, de Mme Lise Girardin, maire de Genève, et tout particulièrement celui de Mme Hélvi Sipilä, sous-secrétaire générale des Nations Unies et secrétaire générale de l'Année internationale de la femme. Les trois thèmes suivants allaient être discutés :

- La division traditionnelle du travail entre les sexes : source d'inégalité ;
- La femme au travail : dans la vie active et au foyer ;
- Détermination des obstacles psychologiques, sociaux et politiques à la prise de décision chez la femme.

Comme l'a fort bien dit Mme Francisco da Veiga-Plinto, secrétaire générale du colloque dans son exposé introductif : « Il y a un grand danger à aborder les problèmes de la femme : c'est celui d'apparaître présenter une longue suite de plaintes et de revendications. D'un autre côté, il y a une nécessité absolue pour la femme, si elle veut changer sa condition, d'accéder à la décision. Le mouvement de prise de conscience féminine auquel nous assistons n'obéit pas à autre chose, plus ou moins confusément d'ailleurs, qu'à un désir de rééquilibrer le pouvoir et de réorganisation de la société. »

Les débats ont fait ressortir, en plus d'une variété très grande de situations entre les différentes régions du monde, que les freins principaux à la promotion féminine

## edito

Quelques paroles  
de Mme Hélvi Sipilä  
à l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
le 26 novembre 1975

... Je ne crois pas qu'une « année » proclamée par les Nations Unies a été aussi célébrée que celle-ci. L'Année de la Femme a mobilisé des hommes et des femmes dans le monde entier, des cercles gouvernementaux et non gouvernementaux des grandes villes jusqu'aux plus petits villages et aux îles océaniques les plus lointaines.

... Pour les femmes, ce fut une année de « conscientisation » et de solidarité, une reconnaissance nouvelle de leur pouvoir propre. Mais cette année n'a pas concerné les femmes seulement. Pendant cette année, les Nations Unies n'ont pas tenté seulement de régler des problèmes entre nations, mais des problèmes concernant la moitié de l'humanité. Comme les problèmes concernant les femmes ne peuvent pas être étudiés sans comparer leur condition à celle des hommes, cette année a été, pour cette raison même, l'année de la condition humaine.

... L'Année Internationale de la Femme a été un symbole autour duquel toutes les femmes du monde se sont ralliées. C'est la première fois dans l'histoire que des gouvernements de tous les continents se sont sérieusement penchés sur la condition de la Femme et ont commencé à saisir que les problèmes mondiaux à tous les niveaux ne peuvent être résolus avant que le statut de la femme ne soit transformé, et que les femmes sortent de l'ombre pour gagner les grands courants de la vie politique, économique et sociale.

... Ces changements ne se produiront pas en une année, mais un processus, une fois engagé, continue sur sa propre lancée ; pendant l'année internationale de la Femme, les fondations ont été construites. Des obstacles ont été identifiés, des programmes à long terme pour les circonvenir ont été mis en œuvre. Ces processus vont différer en rapidité d'exécution et en applications d'une nation à l'autre, mais nous devons considérer ces processus du point de vue global et réaliser que seule l'action internationale concertée, et motivée par la solidarité mondiale, peut nous amener aux buts que nous nous sommes fixés.

La femme ne participant pas à l'élaboration des lois, fruit de ce pouvoir politique, l'inégalité de fait deviendra une inégalité de droit, si profondément incrustée dans nos moeurs qu'elle n'est souvent même plus consciente.

De nombreux autres sujets de grande importance pour l'équilibre de notre société ont affleuré dans ce colloque, son intérêt principal résidant cependant dans le fait que des solutions pratiques ont été suggérées. Cette réunion ne se borne donc pas à être une simple confrontation d'idées, débattues entre spécialistes. A cette fin, l'Institut d'études sociales a pris l'initiative de demander à tous les participants de proposer, d'une part, des sujets de recherche, permettant de mieux élucider ces problèmes, d'autre part des idées pratiques — comme, par exemple, de prévoir des stages pour aider les femmes à s'insérer ou se réinsérer dans la vie active, l'institut acceptant, à la demande unanime des participants, de coordonner ces travaux et initiatives.

En conclusion, M. Tévoedjré, directeur de l'institut, a évoqué l'importance que pourraient prendre ces débats, qui aideraient à la prise de

conscience des rapports entre hommes et femmes, et donc à leur harmonisation.

J'aimerais citer les conclusions de l'étude de Mme Perle Bugnon-Sécrétan, vice-présidente du comité « La Suisse et l'Année internationale de la femme », intitulée « La femme suisse et la décision : l'égalité des droits et la participation des femmes à la décision, ce sont deux aspects intimement liés d'une seule et même question, un principe de justice et de dignité humaine, reconnu en théorie mais non encore entré dans les faits. Les femmes ne pourront jouer pleinement leur rôle que lorsqu'elles seront assez nombreuses à prendre des responsabilités, suffisamment mûres politiquement pour ne pas simplement s'identifier à un ordre social longtemps dominé par les hommes, mais pour être véritablement elles-mêmes : des femmes défendant leur point de vue de femme dans un dialogue à égalité avec les hommes, dans l'élaboration en commun d'une société plus humaine. »

Bernadette von der Weid.  
(Coopération No 51.)

## LES DOSSIERS DU MOIS :

Pages  
La femme et la décision p. 1 et 5  
Qu'est-ce que la vie 4

une personne  
toujours bien conseillée :



La cliente  
de la  
SOCIÉTÉ  
DE  
BANQUE SUISSE

